



Une filiale de
Groupama



GRUPE VYV



L'assurance qui bouge avec vous

Université d'Aix-Marseille (AMU) SERVICES D'ASSURANCE Assistance Rapatriement

Tableau des montants de garantie

DOMMAGES AUX BAGAGES

Dommages aux biens garantis pendant leur acheminement et pendant le séjour <i>Franchise par personne assurée et par période d'assurance : 30 €</i>	1 200€ par personne assurée et par période d'assurance et 12 000€ par événement garanti pour l'ensemble des personnes assurées
Retard dans l'acheminement des biens garantis sur le lieu de séjour <i>Seuil d'intervention : retard supérieur à 24 heures</i>	Remboursement des biens de première nécessité par personne assurée et par période d'assurance dans la limite de 230€

ASSISTANCE AUX PERSONNES ASSISTANCE PENDANT LE VOYAGE

Assistance Rapatriement organisation et prise en charge du retour de l'assuré à son domicile/pays d'origine ou de son transport vers un établissement hospitalier	100% des frais réels
Visite d'un proche en cas d'hospitalisation de l'assuré à l'étranger prise en charge des frais permettant à un membre de la famille de se rendre au chevet de l'assuré : ✓ trajet aller/retour ✓ frais d'hébergement sur place jusqu'au rapatriement de l'assuré ou jusqu'à sa sortie d'hôpital	Titre de transport A/R en cas d'hospitalisation (supérieure à 5 jours) Frais d'hébergement sur place: dans la limite de 50€ par jour pendant 10 jours max, soit 500€ max par personne
Frais d'hospitalisation d'urgence à l'étranger & frais médicaux d'urgence, réglés à l'étranger par l'assuré	500 000€ par personne assurée et par période d'assurance
Remboursement des frais de soins dentaires urgents restant à la charge de l'assuré (franchise 30€)	300€
Frais de recherche et/ou de secours ✓ Frais de recherche ✓ Frais de secours	Frais réels Frais réels
Retour anticipé en cas de l'hospitalisation d'un proche parent	Titre de transport A/R en cas d'hospitalisation (supérieure à 5 jours)
Expédition de médicaments à l'étranger	Frais réels <i>Les frais d'achat de médicaments et/ou de suivi d'un traitement restent à la charge de l'Assuré</i>
Rapatriement des accessoires	Frais réels

ASSISTANCE DECES

Transport du corps	Frais réels Frais de cercueil ou d'urne, reconnaissance de corps et formalités décès : 5 000€ par dossier
Retour anticipé en cas de décès d'un proche parent	Titre de transport A/R
Prise en charge des frais permettant à un membre de la famille de se rendre auprès de l'assuré décédé ✓ trajet aller/retour ✓ frais d'hébergement sur place jusqu'au rapatriement du corps	Titre de transport A/R Frais d'hébergement sur place: dans la limite de 50€ par jour pendant 10 jours max, soit 500€ max par personne

ASSISTANCE JURIDIQUE

Remboursement des honoraires des représentants judiciaires	Dans la limite de 30 000€ TTC par dossier
Avance de la caution pénale et civile dans le pays étranger	Dans la limite de 50 000€ TTC par dossier

=> Lorsque l'adhérent bénéficie de la sécurité sociale et de tout autre organisme complémentaire, nos remboursements viennent en complément.



Une filiale de

Groupama



Université d'Aix-Marseille (AMU) SERVICES D'ASSURANCE Assistance Rapatriement

Contrat n° : 10120

**Si vous avez besoin d'assistance / rapatriement,
contactez Mutuaide (24h/24 - 7j/7) :**

- **par téléphone : +33 (0)1 55 98 51 81**